



DÉPARTEMENT
DE HAUTE GARONNE

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 21
Date de convocation du Conseil Municipal : 23/05/2017

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 mai 2017

Présents : Mesdames FONQUERGNE Yvette, RIVIERE Anne-Marie, SIRE Louise, VILELA Céline,
Messieurs AGAUD Gilles, BLONDEAU Bernard, FUMANAL Marcel, GABRIEL Cyril, INGELS Bruno,
JAROSZEWSKI Éric, PEYRICAL Daniel, RUMPALA Patrice,

Absents excusés : ARAVIT Caroline,

Absents : GRANGET Arnaud, POINTEAU Edwige, SOARES Albanie, MARTINEZ Christine, MANOU
Stéphane, LOUIS Laurent, MIELLET Joël, ROUSSEL Jean-François,

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilles AGAUD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire étant absent, Monsieur RUMPALA, 1^{er} adjoint au maire, prend la présidence de la séance.

1 – Fixation des conditions de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : Patrice RUMPALA

Monsieur RUMPALA explique qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les conditions de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public.

Madame FONQUERGNE demande des précisions sur le nombre de noms que l'on peut inscrire sur chaque liste.

Monsieur RUMPALA répond qu'il est proposé d'autoriser les listes incomplètes dans le cadre de ce scrutin. Cela signifie qu'une liste pourra ne comporter par exemple qu'un seul nom bien qu'il y ait 3 titulaires et 3 suppléants à élire.

Monsieur GABRIEL demande pourquoi faut-il délibérer alors que la procédure est aussi encadrée juridiquement.

Monsieur PINARD répond qu'il s'agit là de fixer les modalités d'organisation du scrutin. Nous sommes obligés de fixer des modalités, mais nous sommes libres quant à leur contenu.

Monsieur RUMPALA propose de procéder au vote.

Résultat du vote : 12 pour ; 1 abstention ; 0 contre

La proposition est adoptée.

Délibération n° D17-25

Objet : Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de DSP

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant :

- qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public ;
- que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- que le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants) ;
- Les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 13 juin 2017 à 20h30.

Informations diverses

Information sur les déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur RUMPALA informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet de préemption depuis la dernière séance de l'assemblée.

Questions diverses.

Monsieur PEYRICAL rappelle qu'une enquête publique est en cours concernant le SAGE. Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à venir en mairie pour déposer une observation sur la nécessaire gestion qualitative des bords de l'Hers. Il précise que Baziège est souvent citée en exemple sur ce domaine et qu'il serait souhaitable d'étendre le plus possible cette bonne gestion dont il explique être un fervent défenseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

JF Roussel

S. Manou

Y. Fonquergne

P. Rumpala

C. VILELA

B. Blondeau

C. Martinez

A.M. Rivière

L. Louis

M. Fumanal

A. Granget

G. Agaud

L. Sire

E. Jaroszewski

C. Aravit

B. Ingels

E. Pointeau

J. Miellet

D. Peyrical

C. Gabriel

A. Soares

